DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE THISE
4 rue de Besançon
25220 - THISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2026-47

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT SUR UNE REGLEMENTATION DE CIRCULATION
(Annule et remplace l'arrêté n°2026-44/26)

Je soussigné Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE ;
VU les articles R 417.10 et R 417.11 du Code de la Route ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants fixant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié,
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 06 juillet 2026 de l'entreprise EUROVIA BFC pour des travaux de réfection d'enrobés rue de l'Esplanade Nord sur la commune de Thise,
CONSIDERANT qu'il convient de préserver la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u> : L'entreprise Eurovia BFC est autorisée à effectuer des travaux de réfection d'enrobés du 21 juillet 2026 au 22 juillet 2026 et du 22 juillet 2026 au 23 juillet 2026 sur la commune de Thise. Les travaux se feront de nuit entre 20h00 et 05h00.
La route sera complétement barrée et le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf aux véhicules de secours.

<u>ARTICLE 2</u> : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2026-44/26 du 06 juillet 2026

<u>ARTICLE 3</u> : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA BFC et sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

<u>ARTICLE 4</u> : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>ARTICLE 5</u> : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

<u>ARTICLE 6</u> :
Monsieur le Maire de THISE,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux / Roulans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :
- EUROVIA BFC-fabien.charles@eurovia.com
-GBM (service "ordures ménagères")
-GINKO
-MBFC
-SDIS

MAIRIE DE THISE (DOUBS)

Fait à Thise, le 09 juillet 2026
Le Maire,

Pascal Dériot

Publié le : 10/07/2026 10:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Thise
https://www.ville-thise.fr/documents_administratifs/71220